102988 - Dessiner un être humain sans traits à l'aide de l'application flash

question

J'utilise l'application flash pour dessiner une forme humaie sans traits et je la manipule. Est-ce permis?

la réponse favorite

Il n'est pas permis de dessiner ou de photograpier des êtes dotés d'âmes, qu'il s'agisse d'êtres humains, d'oiseaux ou d'autres animaux. C'est parce que cela revient à imiter la création d'Allah le Très-haut. Cette justification est donnée dans un hadith cité par al-Boukhari (5954) et par Mouslim (2107), auteur de la présente version, d'après Aicha (p.A.a): « Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) arrive chez moi à un moment où j'ai déployé sur mon placard un rideau transparent décoré d'mages de statuettes. Quand il l'a vu, son visage s'est assombri et il l'a déchiré et dit: « Aicha! Ceux qui subiront le plus dur châtiment auprès d'Allah au jour de la Résurrection, ce sont ceux qui imitent la création d'Allah. » Aicha ajoute: « nous l'avons découpé et transformé les coupures en un ou deux oreillers.

Quand le dessin ou la photo ne comportent pas de traits représentant l'oeil, le nez ou la bouche, ils ne sont pas inclus dans ce qui est interdit en raison de l'absnece d'une ressemblance.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « s'agissant des jouets en coton (les nouvelles mariées fabriquées en coton à l'usage des enfants) qui ne donnent pas une image claire en dépit de la présence d'organes, notamment une tête et un cou mais sans les yeux et le nez, ils ne représentent aucun incovénient. Car, il n' y a là aucune imitation de la création d'Allah.» Il dit ailleurs: « celui fabrique un objet en imitant la création d'Allah est concerné par le hadith selon lequel «Le Prophète (bénédiction et salut

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

soient sur lui) a maudit les phoptographes. » et dans ses propos : « les photographes sont ceux qui subirons le plus dur châtiment au jour de la Résurrection. »

« Il demeure vrai, comme je l'ai déjà dit, que si l'image n'est pas claire parce que non dotée d'un oeil ou d'un nez ou d'une bouche ou de doignts, elle ne forme pas une image complète et ne ressemble pas à la création d'Allah le Puissant et Majestueux. » Extrait des avis juridiques consultatifs de Cheikh Ibn Outhaymine (2/278-279)

Allah le sait mieux.